

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1622

26 août 2006

SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings I S.A., Luxembourg ..	77844	Electro-Cardoso, S.à r.l., Altwies	77819
AD Valore Finance, S.à r.l., Luxembourg	77816	Finnea, S.à r.l., Luxembourg	77844
AD Valore Finance, S.à r.l., Luxembourg	77816	Ghyzee S.A., Luxembourg	77817
AD Valore Finance, S.à r.l., Luxembourg	77816	Ghyzee S.A., Luxembourg	77817
AD Valore Finance, S.à r.l., Luxembourg	77817	Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg .	77851
AD Valore Invest S.A., Luxembourg	77812	Grant Thornton Fiduciaire S.A., Luxembourg ...	77814
AD Valore Invest S.A., Luxembourg	77813	Imagine Re - 2006 (Luxembourg) S.A., Luxem-	
AD Valore Invest S.A., Luxembourg	77813	bourg	77845
AD Valore Invest S.A., Luxembourg	77813	ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	77846
AD Valore Invest S.A., Luxembourg	77813	Investissements Immobiliers Européens S.A., Lu-	
Admy Holding S.A., Luxembourg	77845	xembourg	77845
Alvema S.A., Luxembourg	77810	Jardin Brico, S.à r.l., Mamer	77812
Antre Investments S.A., Luxembourg	77842	Librairie Portugalia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	77818
Antre Investments S.A., Luxembourg	77843	Limar Renovation, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77818
Ariana Holding S.A., Luxembourg	77818	Moulin J.P. Dieschbourg, S.à r.l., Lauterborn-Halte	77819
Ariana Holding S.A., Luxembourg	77818	Najac Holding S.A., Luxembourg	77845
Arts Events Services S.A., Luxembourg	77850	Parrotta, S.à r.l., Luxembourg	77815
Ballast Nedam International Product Management		RE German Small Properties, S.à r.l., Luxembourg	77851
Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77810	Rocha Transports, S.à r.l., Ellange	77815
Belle Finition, S.à r.l., Ehnen	77815	Securilec, S.à r.l., Luxembourg	77811
Bicafé Luxembourg, S.à r.l., Belvaux	77815	SLYF Invest S.A., Luxembourg	77844
(Le) Bon Gitan, S.à r.l., Bettembourg	77814	Taibo Beteiligungen AG, Luxembourg	77846
(Le) Bon Gitan, S.à r.l., Bettembourg	77814	Taxis F.M., S.à r.l., Luxembourg	77819
(Le) Bon Gitan, S.à r.l., Bettembourg	77814	Telindus S.A., Strassen	77811
Brassco Holding S.A., Luxembourg	77816	Telindus S.A., Strassen	77812
Café Valpacos, S.à r.l., Luxembourg	77812	Telindus S.A., Strassen	77812
Compagnie de Développement des Médias S.A.H.,		Tiffany Asphalt International S.A., Luxembourg..	77810
Luxembourg	77811	Tolmina S.A.H., Luxembourg	77820
Compagnie de Technologie S.A.H., Luxembourg .	77850	Tuxo S.A., Luxembourg	77844
Contracting and Engineering Enterprises C.E.E.		Van Geet, Derick & Co, Réviseurs d'Entreprises,	
Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	77846	S.à r.l., Luxembourg	77811
Corcoran Investments, S.à r.l., Munsbach	77820	Viaduc Holding S.A., Luxembourg	77819
Corcoran Investments, S.à r.l., Munsbach	77842	Viewlabel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77846
CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	77815	Viga Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	77850
ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Invest-		Wonder-Invest S.A., Luxembourg	77810
tissements S.A., Luxembourg	77845		

77810

ALVEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.142.

Le bilan au 20 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064120.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

WONDER-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.432.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062429.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 83.653.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(062445.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.087.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 1979, acte publié au Mémorial C n° 27 du 8 février 1980, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 mars 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(062810.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DES MEDIAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.629.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme comme administrateurs pour la durée d'un an:

- Monsieur Philippe Le Hodey, Administrateur; demeurant au 23, avenue de l'Horizon, B-1150 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Patrice Le Hodey, Administrateur; avec adresse professionnelle au 23, avenue de l'Horizon, B-1150 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur François Le Hodey, Administrateur; administrateur de sociétés, demeurant au 58A, avenue Lequime, B-1640 Rhode-St-Genese, Belgique;
- Monsieur Dominique Le Hodey, Administrateur; demeurant au 7, Drève de la Louve, B-1170 Watermael-Boisfort, Belgique;
- Madame Philippe Le Hodey-Coppee, Administrateur; demeurant au 35, avenue Franklin Roosevelt, B-1050 Bruxelles.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes pour la durée d'un an:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062431.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

VAN GEET, DERICK & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 73.376.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(062447.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SECURILEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.892.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

SECURILEC, S.à r.l.

A. Lorentz

Directeur Financier

(062463.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TELINDUS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.669.

—
Inscrire / Ajouter - Délégué(s) à la gestion journalière:

M. Jacques Ruckert, Fondé de pouvoir, 32, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

TELINDUS, Société Anonyme

M. Rob / A. Meyers

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062455.5//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77812

TELINDUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.669.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

(062432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TELINDUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.669.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 2006

ad 6) Divers

Monsieur Jacques Ruckert, demeurant à Luxembourg est nommé Fondé de pouvoir de la Société.

Monsieur Ruckert pourra engager valablement la Société par sa signature conjointement avec celle d'un administrateur ou d'un autre fondé de pouvoir.

Signé: P. Bouckaert, C. Cordier, J. De Schepper, G. Hoffmann, H. Jacobs Van Merlen, A. Meyers, J. Steyaert, P. Xhonneux.

Pour extrait conforme

A. Meyers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062455.8//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

JARDIN BRICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 6, rue Henri Kirpach.
R. C. Luxembourg B 93.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAFE VALPACOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 80.985.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062539.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AD VALORE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.440.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la société ANDRE SOUGNE MANAGEMENT BVBA à partir du 1^{er} juillet 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 la société THIERRY KISLANSKI MANAGEMENT, S.p.r.l., société de droit belge avec siège social au 60, rue de Savoie, B-1060 Bruxelles ainsi que la société PH PROPERTIES MANAGEMENT, S.r.l., société de droit français avec siège social au 15, rue Saint Aubin, Dangu (Eure), La Rouvraye (France).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062763.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.440.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2005

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la société MARTIN DE WAELE MANAGEMENT BVBA à partir du 1^{er} octobre 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer à partir du 1^{er} octobre 2005 comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 la société STRATEFIN MANAGEMENT, S.p.r.l., société de droit belge avec siège social au 31 Struikenlaan, B-1640 Rhode-St-Genèse ainsi que la société AMAURY DE CROMBRUGGHE, S.p.r.l., société de droit belge avec siège social au 16 Sneppenlaan, B-1640 Rhode-St-Genèse.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062766.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.440.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 mai 2006

Siège social

A l'unanimité le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 123-125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., THIERRY KISLANSKI MANAGEMENT, S.p.r.l. et AMAURY DE CROMBRUGGHE, S.p.r.l. et a décidé de nommer en leur remplacement AFFINE S.A. ainsi que MAB S.A., sociétés de droit français avec siège social au 4 Square Edouard VII, F-75009 Paris, jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062783.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(062736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77814

LE BON GITAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.
R. C. Luxembourg B 21.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062551.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LE BON GITAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.
R. C. Luxembourg B 21.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062555.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LE BON GITAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.
R. C. Luxembourg B 21.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 68.292.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 14 juin 2006 au siège social

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Claude Henriod, fiscaliste, demeurant professionnellement 26, rue de la Corraterie, CH-1211 Genève aux fonctions d'administrateur de la société. Le mandat de Monsieur Claude Henriod arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nicholas Vainker, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 17, boulevard Royal, B.P. 1747, L-1017 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société. Le mandat de Monsieur Nicolas Vainker arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée acte et accepte la démission de Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée acte et accepte la démission de Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062682.3/520/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77815

PARROTTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 88.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BICAFE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg B 48.797.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062568.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BELLE FINITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 5, An den Aessen.
R. C. Luxembourg B 97.867.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062570.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ROCHA TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, route d'Erpeldange.
R. C. Luxembourg B 97.278.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062573.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062742.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77816

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(062746.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005

Conseil de Gérance

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de son mandat de gérant de la société ANDRÉ SOUGNÉ MANAGEMENT BVBA à partir du 1^{er} juillet 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouveaux gérants de la société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 la société THIERRY KISLANSKI MANAGEMENT, S.p.r.l., société de droit belge avec siège social au 60, rue de Savoie, B-1060 Bruxelles ainsi que la société PH PROPERTIES MANAGEMENT, S.r.l., société de droit français avec siège social au 15, rue Saint Aubin, Dangu (Eure), La Rouvraye (France).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062741.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2005

Conseil de Gérance

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de son mandat de gérant de la société MARTIN DE WAELE MANAGEMENT BVBA à partir du 1^{er} octobre 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer à partir du 1^{er} octobre 2005 comme nouveaux gérants de la société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 la société STRATEFIN MANAGEMENT, S.p.r.l., société de droit belge avec siège social au 31 Struikenlaan, B-1640 Rhode-St-Genèse ainsi que la société AMAURY DE CROMBRUGGHE, S.p.r.l., société de droit belge avec siège social au 16 Sneppenlaan, B-1640 Rhode-St-Genèse.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062744.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.439.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 31 mai 2006

Siège social

A l'unanimité le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 123-125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance prend acte de la démission de son mandat de gérant de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., sans pourvoir à son remplacement.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

77817

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062745.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AD VALORE FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07567, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(062733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 38.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2001

Conseil d'administration:

L'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2001 a accepté la démission de leur mandat d'administrateur de Monsieur Maarten Van De Vaart, administrateur de sociétés demeurant à Luxembourg et de Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062777.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 38.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2005

Conseil d'administration:

L'assemblée extraordinaire du 6 décembre 2005 a accepté la démission de leur mandat d'administrateur de Monsieur Ernest Van Turenhout, administrateur de sociétés, 71A, boulevard R. Schuman à L-8340 Olm et de Madame Catharina Vermeulen-Pels, administrateur de sociétés, Chemin du Hameau 23 à CH-1255 Veyrier, Suisse.

L'assemblée extraordinaire a décidé de nommer en leur remplacement pour une durée de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2010, Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck et la société de droit luxembourgeois BELFILUX S.A., 1, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction se compose comme suit:

- BELFILUX S.A., avec siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Yves Van Renterghem, administrateur de sociétés, demeurant au 2, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Administrateur-délégué

L'assemblée extraordinaire du 6 décembre 2005 a accepté la démission de son mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Yves Van Renterghem, administrateur de sociétés, 2, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

L'assemblée extraordinaire a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2010, la société BELFILUX S.A., avec siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
F. Mangen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062756.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.633.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2006 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Mademoiselle Joëlle Croset et de Messieurs Bernard Jeanneret et Dara Mistry, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Raymond Nicolet, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

ARIANA HOLDING, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062474.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.633.

Société anonyme constituée sous la dénomination de TRADE INVEST, suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 154 du 10 juillet 1979. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont ensuite été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en ARIANA HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 639 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme

Signatures

(062464.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LIBRAIRIE PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 53, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 60.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062541.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LIMAR RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4352 Esch-sur-Alzette, 8, rue Victor Wilhem.
R. C. Luxembourg B 86.047.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062543.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77819

VIADUC HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.975.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 mai 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2006, volume 153S, folio 60, case 2, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(062496.3/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TAXIS F.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 88.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062547.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ELECTRO-CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Nic Greef.
R. C. Luxembourg B 91.653.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MOULIN J.P. DIESCHBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6562 Lauterborn-Halte.
R. C. Luxembourg B 92.446.

Constituée par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 120 du 9 mars 1996.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour MOULIN J.P. DIESCHBOURG, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(062814.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77820

TOLMINA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2006

Monsieur Norbert Schmitz, S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société TOLMINA S.A

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063021.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.983.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FAIRFAX INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, USA, on May 19, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.983, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated November 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 7, 2001, number 417. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed dated September 11, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 6, 2002, number 1591.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

Section I. Definitions and interpretation

Art. 1. Definitions

As used in these Articles of Incorporation, the following terms - and where the context so requires, their derivatives - shall have the following meanings:

(1) «Accounting Period» means, subject to the Board of Managers' authority to extend any Accounting Period pursuant to Article 42, the period beginning immediately after the end of the preceding Accounting Period and ending as of the end of the first to occur of: (A) the next calendar month; (B) the next Redemption Date or Dividend Date; (C) the day immediately preceding the day as of which the Company next issues Shares; (D) the day on which the Company terminates pursuant to Article 64 after making the final payout of its assets; or (E) any day the Board of Managers may designate.

(2) «The Act» means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand Duchy of Luxembourg.

(3) «Affiliate» means with respect to a specified Person: (A) any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person; (B) any Person that is an officer, director, general partner, manager, managing member or trustee of, or serves in a similar capacity with respect to, such specified Person (or with respect to an Affiliate of such specified Person); (C) any trust or other account of which such specified Person and/or any relative or spouse of such specified Person is a beneficiary; or (D) any Person (i) that directly or indirectly is the beneficial owner of 34% or more of any class of the voting securities, voting interests or equity ownership (or similar economic interest) of such specified Person, or (ii) of which such specified Person is directly or indirectly the owner of 34% or more of any class of the voting securities, voting interests or equity ownership (or similar economic interest).

(4) «Article» means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

(5) «Articles of Incorporation» means these articles of association as the same may from time to time be amended as provided in Article 66.

(6) «Assets» means all assets (including currencies, securities and loans), instruments, rights, derivatives, swaps, undertakings, entitlements and other property acquired, traded, held, invested in or sold (including short sales) for the purpose of producing a return or as part of a portfolio.

(7) «Asset Value» means, as of any date of determination, the assets of the Company (excluding from Company assets all Extraordinary Reserves), minus the liabilities of the Company. In determining Asset Value, the Company's Investment Assets shall be valued at their respective Fair Market Values.

(8) «The Auditor» means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 61.

(9) «Board of Managers» means the Managers of the Company assembled as a board.

(10) «Business Day» means any day other than Saturday, Sunday and those legal public holidays as applicable in the Grand Duchy of Luxembourg and the United States as specified in 5 United States Code §6103(a).

(11) «Chairman» See Article 9(4).

(12) «CITADEL» means CITADEL LIMITED PARTNERSHIP, an Illinois (U.S.A.) limited partnership, or its successors and/or assigns.

(13) «CITADEL Account» means the Company and each other client account (including the equivalent of the Trading Affiliates in respect of other CITADEL Accounts) for which CITADEL or any Affiliate of CITADEL serves as general partner, manager and/or portfolio manager. The CITADEL Accounts in existence at any given time shall be identified in the books and records of CITADEL.

(14) «CITADEL Group» means CITADEL INVESTMENT GROUP, L.L.C., a Delaware (U.S.A.) limited liability company, or its successors and/or assigns.

(15) «CITADEL Intellectual Property» See Article 60.

(16) «CITADEL Party» means CITADEL Group and its Affiliates (but not including any CITADEL Account, whether or not it would otherwise be an Affiliate of CITADEL Group), and any other Person which is or has been a CITADEL Principal and/or an officer, director, member of the Board of Managers, manager, managing member, member or employee of CITADEL Group or any Affiliate of CITADEL Group.

(17) «CITADEL Principal» means any Person which directly or indirectly owns any interest in and/or manages (as an officer, by contract or otherwise) any activity of CITADEL Group or any Affiliate of CITADEL Group.

(18) «Claim» means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

(19) «Close of Business» means 5:00 p.m., Luxembourg time.

(20) «Company» means CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l. as set forth in Article 4.

(21) «Dividend» means the payment of USD or property from the Company to a Shareholder, in such amount as set forth in Article 51.

(22) «Dividend Date» means the effective payment date of any Dividend decided by the General Meeting or the Board of Managers, as the case may be.

(23) «Extraordinary Reserves» See Article 45.

(24) «Fair Market Value» means the fair market value of the Company's Investment Assets as determined by the Board of Managers or its delegate.

(25) «Financial Year» means the Company's accounting year as fixed in Article 42.

(26) «General Meeting» See Article 28.

(27) «Impermissible Event» means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of «investment company» provided by Section 3(c)(1) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusions); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of «investment company» provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold «plan assets» within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

(28) «Law» means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

(29) «Legal Reserve» See Article 44.

(30) «Manager» means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

(31) «Majority Vote» means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

(32) «Office» means the registered office of the Company for the time being.

(33) «Person» means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

(34) «Pledge» See Article 55.

(35) «Pledgor» See Article 55.

(36) «Redeem»; «Redemption» means the payment of USD or any other currency by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 47.

(37) «Redemption Date» means the effective payment date of any Redemption of Shares.

(38) «Register» See Article 57.

(39) «Related Party» means any CITADEL Account, CITADEL Party, Shareholder or any Affiliate of any of the foregoing.

(40) «Secretary» See Article 9(4).

(41) «Shareholder» means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

(42) «Shares» means the participating shares of the Company.

(43) «Specified Number» See Article 9(2).

(44) «Subscription» means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

(45) «Super-Majority Vote» means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of a majority of the Shareholders holding Shares representing in excess of 75% of the aggregate issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

(46) «Trading Affiliate» means any entity, including a «master fund», to which CITADEL Group or an Affiliate provides administrative services, and in which the Company (together, in certain cases, with other CITADEL Accounts and/or other Persons) invests.

(47) «Transfer» See Article 54.

(48) «USD» means the lawful currency of the United States.

Art. 2. Interpretation

(1) In these Articles of Incorporation, whenever the context may require, any pronoun used herein shall include the corresponding masculine, feminine or neuter forms, and the singular form of nouns, pronouns and verbs shall include the plural form and vice versa. The term «and/or» is used herein to mean both «and» as well as «or.» The use of «and/or» in certain contexts in no respects qualifies or modifies the use of the terms «and» or «or» in others. «Or» shall not be interpreted to be exclusive, and «and» shall not be interpreted to require the conjunctive - in each case, unless the context otherwise requires.

(2) The terms «include» and «including» are to be construed as non-exclusive (so that, by way of example and for the avoidance of doubt, «including» shall mean «including without limitation») - in each case, unless the context otherwise requires.

(3) All headings and captions contained in these Articles of Incorporation, as well as the table of contents, are included for convenience of reference only and shall not be deemed a part of these Articles of Incorporation.

(4) Any reference to a Law shall mean such Law as currently in effect, including any amendment or modification thereto, as well as any successor Law enacted, subsequent to the date hereof.

(5) Any reference to the «end of» a time period (such as an Accounting Period, a day or a month) shall mean midnight, Luxembourg time, on the day for which the determination is being made. The «beginning of» a time period (such as an Accounting Period, a day or a month) shall commence immediately after the end of the preceding time period.

Art. 3. Unless the context otherwise requires or as otherwise defined herein, words or expressions contained in these Articles of Incorporation shall have the same meaning as in the Act.

Section II. Form, Name, Registered office, Object and duration

Art. 4. Form

The Company is a société a responsabilité limitée (similar to a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

Art. 5. Purpose

(1) «The object of the Company is to acquire and manage for its own account Assets and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities including repurchase transactions. The Company shall not engage in any activity covered by the law of 5 April 1993, as amended, relating to the financial sector.

(2) The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

(3) In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Assets and rights in the broadest sense, shares, bonds, commercial papers and derivatives and futures thereof or any financial instrument or right thereon.

(4) The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to, or grant guarantees in favor of its Affiliates, any Related Party and/or other companies which form part of the same group.

(5) In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

Art. 6. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 7. Name

The Company will have the name CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 8. Registered office

The registered office of the Company is established in Munsbach (City of Schuttrange). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Section III. Board of managers

Art. 9. Board of managers

(1) Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers. If only one Manager is appointed by the General Meeting as sole Manager of the Company, such sole Manager shall have all the powers vested in the Articles of Incorporation to the Board of Managers.

(2) The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members be less than the Specified Number. The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the «Specified Number»). Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

(3) A Manager shall hold office from the General Meeting when elected by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to Article 11. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if such action had not been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

(4) The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the Chairman and another to be Secretary. If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting or meeting of the Board of Managers, by Majority Vote or by majority vote of the attending Board of Managers, respectively.

Art. 10.

(1) Subject to Article 10(4), the Manager(s) shall be elected by Majority Vote.

(2) At such time as the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

(3) If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

(4) If the number of Persons proposed to be elected as Managers at any General Meeting is less than or equal to the difference between the number of continuing Managers (if any) and the Specified Number, such Persons, if duly qualified at such time, shall be named Managers by the General Meeting. In the event that the number of Persons so proposed to be elected as Managers would cause the number of Managers to exceed the Specified Number, the election shall proceed in accordance with the provisions of Section VII.

(5) If more duly qualified Persons than there are Manager vacancies to be filled receive an equal number of votes to be elected as a Manager, the chairman of the General Meeting shall determine which of such Persons shall be so elected.

Art. 11. A Manager shall vacate his office:

- (A) if he resigns his office;
- (B) if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;
- (C) if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under Article 13; or
- (D) if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

Art. 12.

(1) No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

(2) No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of nolo contendere or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

Art. 13. General authority of the board of managers

(1) The Board of Managers shall exercise management of the financial affairs of the Company, and shall submit the Company's accounts to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so.

(2) Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting.

Art. 14.

(1) The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

(2) A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

Art. 15.

(1) At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the chairman shall be entitled to a second or casting vote.

(2) Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

(3) A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

Art. 16. A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting, under the condition that the resolution is formalised in writing by minutes of the meeting and signed by two Managers attending the meeting.

Art. 17.

(1) The Board of Managers may delegate such part of its authority to a member of the Board of Managers or to one or several ad hoc agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

(2) Nothing in this Article 17 shall permit the Board of Managers to delegate any of their authority in a manner contrary to Article 22.

(3) The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

Art. 18. The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that Article 17(1) may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Art. 19. Board of managers' interests

(1) The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (other than the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

(2) A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

(3) The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, including any Trading Affiliate, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

(4) Subject to Articles 19(5) and 19(6), no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

(5) At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

(6) Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided in Article 19(5).

(7) CITADEL Parties and all Persons associated with CITADEL Group and/or CITADEL are hereby expressly authorized to act as Managers of the Company, despite the extensive dealings among CITADEL Group, CITADEL and the Company.

Art. 20. Remuneration of board of managers

The Managers shall be entitled to such remuneration as may be determined by the General Meeting. The Managers may also be paid all traveling, hotel and other expenses properly incurred by them in execution of their duties and, in particular, in attending and returning from meetings of the Board of Managers, committees of the Board of Managers and General Meetings.

Section IV. Powers

Art. 21. General powers

The Board of Managers itself shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

Art. 22.

(1) Subject to Article 21, the Board of Managers may exercise all the powers of the Company in all circumstances and enter into and perform whatever undertakings, acts, operations and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the object of the Company, provided that the terms of this Article 22 shall have been complied with. Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

(2) All powers not expressly reserved by Law or the present Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers. The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signature of any two Managers; provided that if the Company shall have only one Manager the signature of such Manager shall be sufficient to bind the Company until additional Managers are appointed.

Art. 23. Brokerage and dealing arrangements

The Board of Managers may cause, or may consent to any agent of the Company causing, the Company to enter into brokerage and dealing arrangements pursuant to which the Company pays transaction costs in an amount greater than would be incurred if another broker or dealer were used. The Board of Managers may also cause, or may consent to any agent of the Company causing, the Company to receive products and other services from the brokers and/or dealers through which the Company executes transactions. In certain cases, such arrangements may fall outside of the safe harbor for fiduciaries' use of «soft dollar» payments established by Section 28(e) of the U.S. Securities Exchange Act of 1934; provided, in each case, that these arrangements are reasonable and consistent with the Company's objectives.

Section V. Standard of liability and indemnity

Art. 24. Standard of liability and indemnity

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 25.

(1) Every Manager of the Company, in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Manager or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 25(1) shall also extend to any Person acting as a Manager whom the other Managers determine has acted in the reasonable belief that he has been so elected or appointed notwithstanding any defect in such election or appointment.

(2) Every Manager of the Company shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him as such Manager in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

(3) No Manager of the Company shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Manager unless personal fault is imputable to him or he did not condemn the contraventions at the earliest General Meeting, after becoming aware of them; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortuous act of any Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, fraud or dishonesty.

Section VI. Related party transactions

Art. 26. Related party transactions

(1) Nothing in these Articles of Incorporation shall limit or restrict the Company from engaging in all manner of transactions with any Related Party. In furtherance of the foregoing, but without limiting its powers and authority under Articles 24 and 25, the Board of Managers, on behalf of the Company, may authorize any third party to cause the Company to:

(A) purchase Investment Assets from, sell Investment Assets to, borrow and/or loan Investment Assets from or to, guarantee the obligations of, employ, consult or contract with (and in connection therewith pay compensation to), invest

in, contribute capital to, participate or otherwise deal with, any Related Party or any other Person in which any Related Party has invested, participates or otherwise has dealings with, including an investment company, money manager, adviser or broker (which, for the avoidance of doubt, shall be deemed to include all manner of electronic trading facilities), and irrespective of whether the Company's assets are segregated from or in any manner insulated from the liabilities of such Related Party or Person or whether such Related Party or Person is registered as a broker-dealer or otherwise registered or regulated in any capacity;

(B) enter into repurchase agreements, reverse repurchase agreements, securities lending and hypothecation agreements, «principal-to-principal» transactions, «agency cross» transactions, brokered trades, and all other manner of related or similar agreements or transactions with any Related Party; and

(C) enter into joint ventures, participate in «master funds» and/or other entities with any Related Party; irrespective of whether doing so increases the Company's risk of loss, liability or additional taxation, and irrespective of whether the financial, tax or other allocations made by any of the foregoing are made on a pro rata basis.

(2) Nothing in these Articles of Incorporation shall limit the right of any Related Party to:

(A) organize, engage or invest in, directly or indirectly, any activity or venture of any nature or description, whether competitive with, the same as, or similar to that of the Company;

(B) buy or sell Investment Assets for its own account or for the account of other Persons, including Investment Assets which are the same as, or similar to, Investment Assets bought or sold by the Company; or

(C) control, advise or provide services to another Person which also purchases, sells, holds or deals with Investment Assets.

(3) Any CITADEL Party may engage in transactions and/or make investments, or cause other Persons (including Related Parties) to engage in transactions and/or make investments, which may differ from or be identical to the transactions engaged in or the investments made by the Company.

(4) Any CITADEL Party may give advice to any other Person (including Related Parties) and/or with respect to such Person's assets, which may differ from or be identical to advice given to the Company.

(5) Any CITADEL Party may serve in any capacity with the Company.

(6) The principles of the doctrine of «corporate opportunity» or other similar rights or claims shall not apply to any CITADEL Party's dealings with the Company (which may or may not be strictly on an independent contractor basis), and all Shareholders hereby waive, relinquish and renounce any such right or claim, whether now in existence or arising in the future.

(7) The Board of Managers may, but shall have no obligation to, engage in any transaction or make any investment for the Company, irrespective of whether one or more CITADEL Parties do so for their own accounts or the account of any other Person, and neither the Company nor any Shareholder shall have any first refusal, co-investment or other right with respect to any such transaction or investment.

Section VII. General meetings

Art. 27. General meetings

If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

Art. 28.

(1) A meeting of the Company (a «General Meeting») shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten days' prior notice send by registered mail to all Shareholders stating the time, date, place and the object and agenda of such General Meeting.

(2) A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in Article 28(1), be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Art. 29. Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twenty-one (21) days following the day that such notice is received by the Company.

Art. 30.

(1) At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be cancelled and a new meeting shall be convened by written notice to the Shareholders. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At the second meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

(2) Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

(3) The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

(4) The Company shall send convening notices by registered mail to all Shareholders not less than ten days prior to any adjourned General Meeting.

Art. 31. Voting at general meetings

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective percentages in the share capital shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 57.

Art. 32.

(1) All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

(2) Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

Art. 33. The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Art. 34.

(1) Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

(2) The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

(3) Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

Art. 35. No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Section VIII. Share capital**Art. 36. Share capital**

(1) The share capital is fixed at two million US Dollars (USD 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) Shares having a par value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

(2) The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting.

(3) Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

(4) The Company shall only issue Shares in registered form which shall be duly registered in the Register.

(5) The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

(6) In the case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be freely transferred by application of the requirements of Article 189 of the Act.

(7) Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Art. 37. Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

Art. 38. Alteration of share capital

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and deciding at a Super-Majority Vote:

(1) The Company's Share capital may be increased;

(2) Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and

(3) Shares may be divided into Shares of smaller par value.

Art. 39. Share certificates

Share certificates will be issued upon express request of the Shareholder(s).

Section IX. Asset value**Art. 40. Determining fair market value**

(1) The Board of Managers may delegate the authority to determine the «Fair Market Value» of each of the Company's Investment Assets.

(2) The Board of Managers may at any time retain a qualified independent third party to review the Fair Market Value of any of the Company's Investment Assets. If such third party determines a different Fair Market Value is appropriate for any Investment Asset, such determination shall be conclusive and binding, absent manifest error.

(3) All Company property and liabilities other than Investment Assets shall be assigned such values as the Board of Managers may determine in accordance with generally accepted accounting principles; provided, that no value shall be ascribed to goodwill or any other intangible asset of the Company. The determinations of the Board of Managers as to such values shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Art. 41. Intermediate accounting periods

(1) The Board of Managers may, but shall have no obligation to, extend an Accounting Period if it is determined that, as of the scheduled end of such Accounting Period, (A) determining the Fair Market Value of a material portion of the Company's Investment Assets is not practicable, or (B) the trading of a material portion of the Company's Investment Assets has been suspended or restricted.

(2) Any Accounting Period extension under Article 42 shall take effect at, and shall continue until, such time as the Board of Managers may determine.

(3) As soon as reasonably practicable after the Board of Managers determines to extend or end a previously extended Accounting Period, the Board of Managers shall so notify all Shareholders.

Art. 42. Financial year, Distribution of profits and reserves

The Company's Financial Year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 43. At the end of each Financial Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 44. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve («Legal Reserve»), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

Art. 45. The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason («Extraordinary Reserves»). Such Extraordinary Reserves shall, as the General Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 64(2).

Section X. Issuance and redemption of shares; Dividends

Art. 46. Issuance of shares

(1) All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

(2) The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital.

(3) Shares shall be issued as of the beginning of an Accounting Period.

(4) Shares shall be issued at the Asset Value per Share whereby part of such Asset Value to be paid for the Shares to be issued shall be allocated to the share capital and part to a share premium account.

Art. 47. Redemption of shares

The Company may only acquire its own Shares, on its own behalf, under the following conditions:

(A) the Shareholders at a General Meeting agree to the terms upon which the Company is authorized to acquire Shares, including the maximum number of Shares to be acquired, the period during which Shares may be acquired (which cannot exceed eighteen months) and, in the event Shares are acquired for cash consideration, the minimum and maximum amount that will be paid for the repurchased Shares;

(B) the nominal value, or in the absence of nominal value, the par value of the Shares, including Shares which the Company has previously acquired and retained in its portfolio as well as Shares acquired by its nominee, may not exceed 10% of the issued and subscribed capital;

(C) the acquisitions must not cause the net assets to fall to the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation; and

(D) the Shares being acquired are fully paid up.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 47(B), (C) and (D) are met at the moment of any authorized acquisition.

Art. 48. Dividends

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

Art. 49. The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

Art. 50. Redemption and dividend payments

(1) Payment of Redemptions shall be made in USD or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

(2) Subject to Article 51, Redemptions shall be paid as soon as reasonably practicable. After the applicable Redemption Date, the unpaid amount of any Redemption shall be a liability of the Company to the Redeeming Shareholder until paid.

Art. 51.

(1) Payment of Dividends shall be made in USD by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may also cause the Company to make in-kind Dividends of Assets at Fair Market Value. The Board of Managers shall give written notice to each affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to any Shareholder that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any law. In such event, the Board of Managers shall cause the Assets which were to constitute such Shareholder's Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to such Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

(2) Subject to Article 50, Dividends shall be paid as soon as reasonably practicable. After the applicable Dividend Date, the unpaid amount of any Dividend shall be a liability of the Company to the affected Shareholder until paid.

Art. 52. The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to any Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company.

Art. 53. The Board of Managers may, but shall have no obligation to, postpone Redemption and/or Dividend payments if a material portion of the Assets of the Company can be valued but cannot be sold, redeemed or otherwise liquidated in an orderly and/or timely manner.

Section XI. Transfer and pledge of shares

Art. 54. Transfer and pledge of shares

Any transfer of Shares («Transfer») to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event. The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 57; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event.

Art. 55.

(1) Shares may only be assigned, encumbered or pledged (collectively a «Pledge») upon written notice from the pledging Shareholder (the «Pledgor») and with the consent given by the Board of Managers of the Company.

(2) Pledgors may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges.

Art. 56. The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

Section XII. Miscellaneous

Art. 57. The register

(1) The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders. The Register shall be open to inspection only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act.

(2) The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- (A) the name, professional title and address of each Shareholder;
 - (B) the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;
 - (C) the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
 - (D) the number of Shares held by each Shareholder; and
 - (E) the transfers of Shares and the date of notification of such transfer to the Company.
- (3) The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

Art. 58. Minutes

The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

(1) the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and

(2) all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers. Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

Art. 59. Accounts

Any asset owned by the Company may be registered in the Company's name, in the name of a nominee or in «street name».

Art. 60. CITADEL intellectual property

The Company shall obtain a royalty-free, non-transferable license, from CITADEL or its designee(s), to use the name CITADEL or any derivative thereof as well as certain CITADEL Intellectual Property. In no event shall any such right to

use the name CITADEL or any derivative thereof, or any such CITADEL Intellectual Property, be considered to constitute (except to the extent of such license) an asset of the Company or of any Shareholder in its capacity as such. Other than pursuant to such license, the Company shall not have, in the absence of a written agreement with CITADEL or its designee(s) to the contrary, any title to or right to use the name CITADEL or any derivative thereof. In addition, other than pursuant to such license, the Company shall not have, in the absence of a written agreement with CITADEL or its designee(s) to the contrary, any title to or right to use any computer software, trade secret, know-how, investment technique, invention, trademark, trade name and other intellectual property utilized by, or on behalf of, the Company by any CITADEL Party (collectively «CITADEL Intellectual Property»).

Art. 61. Auditor

The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

Art. 62. Severability

In the event that any provision of these Articles of Incorporation is held to be invalid or unenforceable in any jurisdiction, such provision shall be deemed modified to the minimum extent necessary so that such provision, as so modified, shall no longer be held to be invalid or unenforceable. Any such modification, invalidity or unenforceability shall be strictly limited both to such provision and to such jurisdiction, and in each case to no other. Furthermore, in the event of any such modification, invalidity or unenforceability, these Articles of Incorporation shall be interpreted so as to achieve the intent expressed herein to the fullest extent permitted by Law in the jurisdiction in question and otherwise as set forth herein.

Art. 63. Record dates

(1) The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

(2) The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

Art. 64. Winding-up

(1) If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Related Party.

(2) During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company's Assets for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding-up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding-up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

(3) At such time as the liquidator has paid out all of the Company's assets, including any Extraordinary Reserves, and discharged all of the Company's liabilities, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements - reflecting such termination - to be sent to all Persons who were Shareholders during the Financial Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

(4) The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator's services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

Art. 65. Notices

(1) Unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, all notices or other communications which the Company or any Shareholder may desire or be required to give hereunder shall be in writing and shall be personally delivered, delivered by facsimile transmission (and, unless waived by the recipient upon receipt of the facsimile, confirmed by delivery in another manner permitted hereunder), mailed by certified or registered mail (postage prepaid), sent by overnight delivery by a reputable private carrier or postal service or transmitted by e-mail with receipt confirmed (and, unless waived by the recipient upon receipt of the e-mail, confirmed by delivery in another manner permitted hereunder). All notices or other communications shall:

(A) be sent to the Company at its registered office and to a Shareholder at the address notified to the Company by such Shareholder from time to time, as set forth in the Register; and

(B) be deemed to have been validly given and effective upon receipt.

(2) Any notice period prescribed by these Articles of Incorporation shall commence on the day that the relevant notice is effective. Such notice period shall include all days, and shall conclude as of the Close of Business on the day which is the prescribed number of days following the commencement day, or if such day is not a Business Day, as of the Close of Business on the next succeeding Business Day.

Art. 66. Amendment of articles of incorporation

Unless otherwise provided by Law, no Article shall be rescinded, altered or amended, and no new Article shall be made, until the same has been passed by resolution of the General Meeting by a Super-Majority Vote.

Art. 67. Matters not provided for

Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

77831

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FAIRFAX INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, USA, le 19 mai 2006.

La procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.983, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2001, numéro 417. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2001, numéro 1591 du 6 novembre 2002.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de la Société, comme suit:

Section I^{ère}. Définitions et interprétation

Art. 1^{er}. Définitions

Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose - ont la signification suivante:

(1) «Période Comptable» signifie, sous réserve du droit pour le Conseil de Gérance de proroger toute Période Comptable conformément à l'Article 42, la période débutant immédiatement après la fin de la Période Comptable précédente et s'achevant lors de la survenance de la première des hypothèses suivantes: (A) à la fin du mois calendaire qui suit; (B) à la fin de la Date de Rachat ou de la Date de Dividende qui suit; (C) la veille du jour d'une nouvelle émission de Parts de la Société; (D) à la fin du jour de la liquidation de la Société conformément à l'Article 64 après le paiement final de ses actifs; ou (E) à n'importe quel jour fixé par le Conseil de Gérance.

(2) «Loi» signifie la loi du 10 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(3) «Affilié» signifie, par rapport à une Personne donnée: (A) toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée; (B) toute Personne qui remplit les fonctions de responsable, directeur, associé-gérant, gérant, membre gérant ou fidei-commissaire de cette Personne donnée ou qui occupe une telle position par rapport à cette Personne donnée (ou par rapport à un Affilié de cette Personne donnée); (C) tout trust ou tout autre compte dont cette Personne donnée et/ou un membre de sa famille ou son conjoint est bénéficiaire; ou (D) toute Personne (i) qui est directement ou indirectement l'ayant droit économique d'au moins 34% de toute catégorie de titres avec droit de vote, intérêts de vote ou participation (ou d'un intérêt économique identique) de cette Personne donnée, ou (ii) dont cette Personne donnée est directement ou indirectement le propriétaire d'au moins 34% ou plus de toute catégorie de titres avec droit de vote, intérêts de vote ou participation (ou d'un autre intérêt économique similaire).

(4) «Article» signifie tout article des présent Statuts.

(5) «Statuts» signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 66.

(6) «Actifs» signifie tout actif (y compris devises, titres et prêts), effets de commerce, droits, produits dérivés, swaps, engagements, droits acquis et autres propriétés acquises, commercialisées, détenues, ayant fait l'objet d'un investissement ou vendues (y compris vente à découvert) et ce dans le but d'obtenir un profit ou en vue de faire partie d'un portefeuille.

(7) «Valeur de l'Actif» signifie l'actif de la société (hormis les Réserves Extraordinaires de la Société) moins le passif de la Société, à toute date de détermination. Pour la détermination de la Valeur de l'Actif, les Actifs de Placement de la Société sont évalués selon leur Valeur Marchande Equitable respective.

- (8) «Commissaires» signifie toute Personne présentement nommée comme tel conformément à l'Article 61.
- (9) «Conseil de Gérance» signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.
- (10) «Jour Ouvrable» signifie n'importe quel jour hormis les samedis, dimanches et jours fériés au Grand-Duché de Luxembourg et aux Etats-Unis d'Amérique, tels que précisés par le Code 5 des Etats-Unis d'Amérique §6103(a).
- (11) «Président» Voir Article 9(4).
- (12) «CITADEL» signifie CITADEL LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de l'Etat d'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.
- (13) «Compte CITADEL» signifie la Société et le compte de tout autre client (y compris l'équivalent des Affiliés Commerciaux par rapport à d'autres Comptes CITADEL) pour lequel CITADEL ou tout autre Affilié de CITADEL fait office d'associé-gérant, gérant et/ou gestionnaire de portefeuille. Les Comptes CITADEL existants à tout moment doivent être identifiés dans les livres et les registres de CITADEL.
- (14) «Groupe CITADEL» signifie CITADEL INVESTMENT GROUP, L.L.C., une limited liability company de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.
- (15) «Propriété Intellectuelle de CITADEL» Voir Article 60.
- (16) «Partie CITADEL» signifie CITADEL Group et ses Affiliés (à l'exception de tout Compte CITADEL qui, autrement, serait ou non un Affilié de CITADEL Group), et toute autre Personne qui est ou a été un Principal CITADEL et/ou responsable, directeur, membre du Conseil de Gérance, Gérant, membre gérant, membre ou employé de CITADEL Group ou de tout Affilié de CITADEL Group.
- (17) «Principal CITADEL» signifie toute Personne qui détient directement ou indirectement un intérêt et/ou gère (en tant que responsable, en vertu d'un contrat ou autrement) toute activité de CITADEL Group ou de tout Affilié de CITADEL Group.
- (18) «Réclamation» signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.
- (19) «Clôture d'Activité» signifie 17 heures, heure du Grand-Duché de Luxembourg.
- (20) «Société» signifie CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., comme décrit à l'Article 4.
- (21) «Dividende» signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens de la Société en faveur d'un Associé, selon le montant prévu à l'Article 51.
- (22) «Date de Dividende» signifie la date effective de tout versement de Dividende tel que décidé par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Gérance selon les cas.
- (23) «Réserves Extraordinaires» Voir Article 45.
- (24) «Valeur Marchande Equitable» signifie la valeur marchande équitable des Actifs de Placement de la Société tels que déterminés par le Conseil de Gérance ou son délégué.
- (25) «Exercice Financier» signifie l'année comptable de la Société telle que définie à l'Article 42.
- (26) «Assemblée Générale» Voir Article 28.
- (27) «Événement Impermissible», signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des ' plan assets ' au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.
- (28) «Législation» signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).
- (29) «Réserve Légale» Voir Article 44.
- (30) «Gérant» signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.
- (31) «Vote à la Majorité» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.
- (32) «Bureau» signifie le siège social actuel de la Société.
- (33) «Personne» signifie un particulier, une société, un trust, une association, une organisation non constituée sous la forme de société, un gouvernement (ou une de ses agences ou subdivision politique), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.
- (34) «Nantissement» Voir Article 55.
- (35) «Débiteur» Voir Article 55.
- (36) «Racheter»/«Rachat» signifie le versement effectué par la Société à un Associé, en U.S. dollars ou dans une autre devise, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 47.
- (37) «Date de Rachat» signifie la date effective de paiement de tout Rachat de Parts.
- (38) «Registre» Voir Article 57.
- (39) «Partie Apparentée» signifie tout Compte CITADEL, Partie CITADEL, Associé ou Affilié de l'un de ceux-ci.
- (40) «Secrétaire» Voir Article 9(4).
- (41) «Associé» signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.
- (42) «Parts» signifie les parts sociales de la Société.
- (43) «Nombre Précisé» Voir Article 9(2).
- (44) «Souscription» signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

(45) «Vote à la Majorité Qualifiée» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent plus de 75% du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

(46) «Affilié Commercial» signifie toute entité, y compris un master fund, pour laquelle le Groupe CITADEL ou un Affilié fournit des services administratifs et dans lequel la Société (avec dans certains cas d'autres Comptes CITADEL et/ou d'autres Personnes) investit.

(47) «Transfert» Voir Article 54.

(48) «Dollar U.S.» signifie la devise légale des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 2. Interprétation

(1) Dans les présents Statuts, en fonction du contexte, tout pronom utilisé englobe le masculin, le féminin ou des formes neutres, et le singulier des substantifs, des pronoms et des verbes englobe le pluriel et vice versa. Le terme «et/ou» englobe tant la conjonction «et» que la conjonction «ou.» Le recours au terme «et/ou» dans certains contextes ne qualifie ni ne modifie en aucune façon le recours aux conjonctions «et» ou «ou» dans d'autres contextes. La conjonction «ou» n'est pas interprétée comme étant exclusive; la conjonction «et» n'est pas interprétée comme nécessitant le conjonctif - dans tous les cas, sauf si le contexte l'impose autrement.

(2) Les termes «comprend» et «y compris» doivent être interprétés comme non exclusifs (de sorte que, par exemple et en vue de lever toute ambiguïté, «y compris» signifie «y compris sans limitation») - dans tous les cas, sauf si le contexte l'impose autrement.

(3) Tous les titres et sous-titres des présents Statuts, ainsi que la table des matières sont insérés uniquement afin de faciliter la lecture et ne constituent pas une partie intégrante des présents Statuts.

(4) Toute référence à une Loi se rapporte à cette Loi en vigueur, y compris tout amendement ou modification la concernant, ainsi que toute Loi ultérieure promulguée après la date des présentes.

(5) Toute référence à la «fin» d'une période de temps (comme une Période Comptable, un jour ou un mois) signifie minuit, heure de Luxembourg, du jour en question. Le «début» d'une période temporelle (comme une Période Comptable, un jour ou un mois) commence immédiatement après la fin de la période de temps précédente.

Art. 3. Sauf disposition contraire en vertu du contexte ou définition contraire des présentes, les mots ou les expressions figurant dans les présents Statuts ont la même signification que dans la Loi.

Section II. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et durée

Art. 4. Forme

La Société est une société à responsabilité limitée (comparable à une private limited liability company), constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 5. Objet

(1) L'objet de la Société consiste à acquérir et gérer pour son propre compte les Actifs, et d'investir, exploiter ou sinon à participer dans (de manière active ou passive) une ou plusieurs entités ou activités commerciales y compris des ventes à réméré. La Société ne pourra exercer aucune activité réglementée par la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, relative au secteur financier.

(2) La Société peut acquérir tous titres ou droits à travers des participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

(3) En particulier, la Société peut effectuer tout investissement dans, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations, tout Actif et droits au sens large, actions, obligations, papiers de commerce, dérivés ou opérations à terme y relatif, ou tout autre instrument financier ou droit y relatif.

(4) La Société peut emprunter par tous les moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée et /ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

(5) En général, La Société pourra prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération jugée utile pour l'accomplissement et le développement de ces objets.

Art. 6. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne s'éteint pas pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 7. Dénomination sociale

La Société porte la dénomination sociale de CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 8. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Ville de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Section III. Conseil de gérance

Art. 9. Conseil de gérance

(1) Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance. Si un Gérant est nommé par l'Assemblée Générale comme Gérant unique de la Société, ce Gérant unique aura alors tous les pouvoirs accordés par les Statuts au Conseil de Gérance.

(2) Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé. La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le «Nombre Précisé»). Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

(3) Le Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 11. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas à la décision des Associés réunis en Assemblée Générale, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision précédente du Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

(4) Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme Président et un autre comme Secrétaire. Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président de séance est élu par les Personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou d'un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents, respectivement.

Art. 10.

(1) Sous réserve de l'Article 10(4), le(s) Gérant(s) est/sont élu(s) par un Vote à la Majorité.

(2) Lorsque le nombre des Gérants composant le Conseil de Gérance devient inférieur au Nombre Précisé, les Gérants restants convoquent, aussitôt que possible et de toute façon dans les vingt-cinq (25) jours qui suivent la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, une Assemblée Générale en vue de nommer un nombre suffisant de Gérants qualifiés afin d'atteindre le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à cette Assemblée Générale devra inclure les informations concernant toute Personne proposée au poste de membre du Conseil de Gérance.

(3) Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant pourrait quitter ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

(4) Si le nombre de Personnes proposées au poste de Gérant lors d'une Assemblée Générale est inférieur ou égal à la différence entre le nombre de Gérants restant en fonction (le cas échéant) et le Nombre Précisé, ces Personnes, si elles sont dûment qualifiées à cet instant, pourront être nommées Gérants par l'Assemblée Générale. Au cas où le nombre de Personnes proposées de la sorte au poste de Gérant dépasserait le Nombre Précisé de Gérants, l'élection aura lieu conformément aux dispositions de la Section VII.

(5) Si le nombre de Personnes dûment qualifiées recueillant un même nombre de voix à l'élection de Gérant dépasse le nombre de postes vacants de Gérants, le président de l'Assemblée Générale déterminera les Personnes à élire.

Art. 11. Le Gérant pourra quitter son poste:

(A) s'il démissionne de son poste;

(B) s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;

(C) s'il lui a été interdit par une décision de la juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément à l'Article 13; ou

(D) s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Art. 12.

(1) Aucune Personne faillie non réhabilitée (déclarée faillie par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être élue au poste de Gérant ou conserver ce poste.

(2) Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible au poste de Gérant ou ne pourra conserver ce poste.

Art. 13. Autorité générale du conseil de gérance

(1) Le Conseil de Gérance gère les affaires financières de la Société et présente les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, chaque fois que les Associés le leur demandent.

(2) Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Art. 14.

(1) Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

(2) Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire pourra convoquer une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que le Secrétaire aura été requis de le faire par le Président ou deux des Gérants. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie,

par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Art. 15.

(1) Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représenté à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces deux Gérants. Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du président compte double ou sa voix est prépondérante.

(2) Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax en qualité de mandataire. Un même Gérant pourra représenter plusieurs de ses collègues.

(3) Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signés par un ou plusieurs des Gérants.

Art. 16. La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion de ce genre équivaut à une présence en personne lors de cette réunion, à condition que la résolution soit formalisée par écrit par le compte-rendu de la réunion et signée par deux Gérants ayant assisté à la réunion.

Art. 17.

(1) Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de son autorité à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

(2) Aucune disposition du présent Article 17 n'autorise le Conseil de Gérance à déléguer une partie de son autorité d'une manière contraire à l'Article 22.

(3) Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par une procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et discrétions (ne dépassant pas ceux qui incombent au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir des dispositions concernant la protection et la des Personnes traitant avec le mandataire désigné par le Conseil de Gérance, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou de la discrétion qui lui revient.

Art. 18. Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où ceux-ci sont applicables et ne sont pas remplacés par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts; à condition que l'Article 17(1) ne soit pas remplacé par une telle résolution et qu'il s'applique à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance.

Art. 19. Intérêts du conseil de gérance

(1) La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (autres que les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

(2) Un Gérant peut être ou peut devenir directeur ou représentant, ou sinon détenir un intérêt dans toute Personne faisant l'objet d'un intérêt de la part de la Société et aucun Gérant ne devra justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage raisonnable, en nature ou en espèces, qu'il aurait perçu en tant que directeur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

(3) Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, y compris un Affilié Commercial, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

(4) Sous réserve des Articles 19(5) et 19(6), aucun Gérant ne peut être empêché en vertu de sa fonction de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre capacité (hormis en tant que Commissaire), ni par ailleurs, le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

(5) Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

(6) Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenue ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévu à l'Article 19(5).

(7) Les Parties CITADEL et toutes les Personnes associées au Groupe CITADEL et/ou CITADEL sont expressément habilitées à agir en tant que Gérants de la Société, en dépit des opérations étendues entre le Groupe CITADEL, CITADEL et la Société.

Art. 20. Rémunération du conseil de gérance

Les Gérants ont droit à la rémunération qui est fixée par l'Assemblée Générale. Les Gérants peuvent aussi se voir rembourser tous leurs frais de voyage, d'hébergement et autres frais dûment encourus au cours de l'exécution de leurs missions et, en particulier, dans le but de participer aux réunions du Conseil de Gérance, des comités du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales.

Section IV. Pouvoirs**Art. 21. Pouvoirs généraux**

Le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou bien pour le compte de la Société à toute partie, s'il le considère approprié.

Art. 22.

(1) Sous réserve de l'Article 21, le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société dans toutes les circonstances, entreprendre et accomplir tout engagement, tout acte, toute opération et tout contrat que le Conseil de Gérance jugerait nécessaire ou souhaitable en vertu de l'objet de la Société, à condition que les conditions du présent Article 22 soient respectées. Rien dans les présents Statuts n'exonère un Gérant de son obligation d'agir au mieux des intérêts de la Société.

(2) Tous les pouvoirs que la législation ou les présents Statuts ne réservent pas à l'Assemblée Générale des Associés entrent dans les compétences du Conseil de Gérance. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux de ses Gérants; si la Société ne compte qu'un seul Gérant, la signature de ce Gérant suffit à engager la Société jusqu'à la nomination de Gérants supplémentaires.

Art. 23. Accords de courtage et négociations

Le Conseil de Gérance peut conduire, et autorise tout agent de la Société à conduire la Société à conclure des accords de courtage et de négociation prévoyant que la Société acquitte des frais de transaction supérieurs à ceux qu'elle aurait à supporter en cas d'intervention d'un autre courtier ou d'un autre négociant. Le Conseil de Gérance peut également faire en sorte ou autoriser tout agent de la Société de faire en sorte que la Société reçoive des produits et d'autres services des courtiers et/ou négociants par la biais desquels la Société exécute ses opérations. Dans certains cas, ces accords peuvent sortir du cadre de la protection («safe harbor») pour l'utilisation par les fiduciaires des paiements par frais de courtage prévus à la Section 28(e) de la U.S. Securities Exchange Act de 1934; à condition, dans tous les cas, que ces accords soient raisonnables et conformes aux objectifs de la Société.

Section V. Norme de responsabilité et indemnité**Art. 24. Norme de responsabilité et indemnité**

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de la position qu'ils occupent, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Art. 25.

(1) Chaque Gérant de la société, en tant que tel, est indemnisé sur les fonds de la Société contre les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les créances découlant d'un contrat, d'un acte délictuel, de la loi et/ou de toute autre Législation, ainsi que les coûts et frais juridiques raisonnables dûment payables) encourus ou supportés en tant que Gérant ou d'une autre manière dans l'accomplissement de ses fonctions en tant que tel, sauf si ceux-ci surviennent du fait de sa propre négligence coupable, de sa propre omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée à l'Article 25(1) s'étend également à toute Personne agissant en tant que Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination.

(2) Chaque Gérant de la Société est indemnisé sur les fonds de la Société contre toute dettes qu'il aurait à supporter en tant que Gérant lors de la défense contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle il est acquitté ou en rapport avec toute application en vertu de la Loi par laquelle le tribunal le libère de toute responsabilité.

(3) Aucun Gérant de la Société ne doit répondre: (A) des actes, quittances, négligences ou défauts d'un autre Gérant, sauf si une faute personnelle peut lui être imputée ou s'il n'a pas condamné les infractions à la première Assemblée Générale qui suit sa prise de connaissance des faits; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictuel d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par n'importe quelle juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liées, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Section VI. Transactions avec une partie apparentée**Art. 26. Transactions avec une partie apparentée**

(1) Aucune disposition des présents Statuts ne limite ni ne restreint les transactions que la Société peut effectuer avec une Partie Apparentée. En conséquence, mais sans limiter ses pouvoirs et son autorité en vertu des Articles 24 et 25, le Conseil de Gérance, pour le compte de la Société, peut autoriser toute partie tierce d'engager la Société à:

(A) acheter des Actifs de Placement de, vendre des Actifs de Placement à, emprunter et/ou prêter des Actifs de Placement de ou à, garantir les obligations de, utiliser, consulter ou contracter avec (et verser une compensation y relative), investir dans, effectuer un apport en capital à, participer ou sinon traiter avec, toute Partie Apparentée ou toute autre Personne ayant fait l'objet d'un investissement, d'une participation ou d'autres opérations avec une Partie Apparentée, y compris une société d'investissement, un gestionnaire de capitaux, un conseiller ou un courtier (lesquels pour éviter toute confusion, comprennent toute facilité de négociation électronique), sans tenir compte du fait que les éléments d'actif de la Société sont séparés ou isolés d'une quelconque manière du passif de cette Partie Apparentée ou Personne

ou que cette Partie Apparentée ou Personne soit agréée comme négociant-courtier ou autrement agréé ou régie en tout autre qualité;

(B) conclure des contrats de rachat, annuler des contrats de rachat, des contrats de prêt de titres et de nantissement de titres, des opérations de «principal à principal», des opérations «agency cross», des opérations de courtage, ainsi que toute autre sorte de contrats ou d'opérations identiques et similaires avec toute Partie Apparentée; et

(C) conclure des joint-ventures, participer à des master funds et/ou d'autres entités avec toute Partie Apparentée, même si cela accroît le risque de perte, de dettes ou de taxation supplémentaire pour la Société, et même si les affectations financières, fiscales ou autres effectuées dans ce contexte le sont sur une base pro rata.

(2) Aucune disposition des présents Statuts ne limite le droit d'une Partie Apparentée:

(A) d'organiser, de s'engager ou d'investir dans, directement ou indirectement, une activité ou entreprise de quelque nature ou description, qu'elle soit concurrente avec, identique ou similaire à celle de la Société;

(B) d'acheter ou de vendre des Actifs de Placement pour son propre compte ou pour le compte d'autres Personnes, y compris des Actifs de Placement identiques ou similaires aux Actifs de Placement achetés ou vendus par la Société; ou

(C) de contrôler, de conseiller ou de fournir des services à une autre Personne qui achète, vend, détient ou négocie elle aussi avec des Actifs de Placement.

(3) Toute Partie CITADEL peut se lancer dans des opérations et/ou effectuer des investissements ou faire en sorte que d'autres Personnes (y compris des Parties Apparentées) se lancent dans des opérations et/ou effectuent des investissements qui peuvent être différents ou identiques aux opérations engagées ou aux investissements effectués par la Société.

(4) Toute Partie CITADEL peut fournir un conseil à toute autre Personne (y compris les Parties Apparentée) et/ou par rapport aux actifs de cette Personne, qui peut être différent ou identique au conseil fourni à la Société.

(5) Toute Partie CITADEL peut servir la Société d'une manière ou d'une autre.

(6) Les principes de la doctrine de corporate opportunity ou d'autres droits ou revendications similaires ne s'appliquent pas aux relations d'affaires de la Partie CITADEL avec la Société (qui peuvent ou non avoir lieu strictement sur la base du contractant indépendant) et tous les Associés abandonnent et renoncent ici à tout droit ou réclamation présent ou à venir.

(7) Le Conseil de Gérance peut, sans que cela ne constitue une obligation, se lancer dans une opération ou effectuer un investissement pour la Société, peu importe qu'une ou plusieurs Parties CITADEL agissent de même pour leur propre compte ou pour le compte d'une autre Personne et ni la Société ni un Associé ne disposent d'un droit de refus, de co-investissement ou autre par rapport à une opération ou un investissement de ce genre.

Section VII. Assemblées générales

Art. 27. Assemblées générales

Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Art. 28.

(1) Une réunion de la Société (une «Assemblée Générale») a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix jours à l'avance à tous les Associés par une convocation à la réunion envoyée par lettre recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

(2) L'Assemblée Générale convoquée sans respecter le préavis visé à l'Article 28(1), est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Art. 29. Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Art. 30.

(1) Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est annulée et une nouvelle réunion est convoquée par convocation écrite aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à la réunion. A la seconde réunion, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social présent ou représenté à cette assemblée.

(2) Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

(3) Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

(4) La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

Art. 31. Vote aux assemblées générales

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs pourcentages respectifs du capital social sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 57.

Art. 32.

(1) Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

(2) Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

Art. 33. La procuration, pour être effective, doit parvenir au Bureau, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant la date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration se propose de voter.

Art. 34.

(1) Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

(2) Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

(3) A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisantes pour décider d'une question à l'aide de l'approbation requise par les présents Statuts est effectif au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacune étant signée par un ou plusieurs Associés.

Art. 35. Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les effets. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Section VIII. Capital social**Art. 36. Capital social**

(1) Le capital social s'élève à deux millions de dollars américains (USD 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) Parts d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune.

(2) Le capital social peut être modifié à tout moment sur décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou sur décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale.

(3) Chaque Part ouvre le droit pour l'Associé à une portion de l'actif et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de Parts existantes.

(4) La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre.

(5) La Société enregistre une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'enregistrement.

(6) Dans le cas d'un Associé unique, les Parts détenues par l'Associé unique peuvent être cédées librement. S'il existe plusieurs Associés, les Parts détenues par chaque Associé peuvent être cédées librement en application des exigences de l'Article 189 de la Loi.

(7) Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre des nouvelles Parts.

Art. 37. A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par un résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits rattachés aux catégories d'Associés.

Art. 38. Modification du capital social

Les démarches suivantes peuvent être entreprises sur résolution de l'Assemblée Générale ayant lieu devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

(1) Le capital social de la Société peut être augmenté;

(2) Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et

(3) Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

Art. 39. Certificats de parts

Des certificats de Parts pourront être émis sur demande express de(s) l'Associé(s).

Section IX. Valeur de l'actif**Art. 40. Détermination de la valeur marchande équitable**

(1) Le Conseil de Gérance peut déléguer son pouvoir d'évaluation de la «Valeur Marchande Equitable» de chacun des Actifs de Placement de la Société.

(2) Le Conseil de Gérance peut à tout moment solliciter une tierce partie indépendante et qualifiée pour l'évaluation de la Valeur Marchande Equitable des Actifs de Placement de la Société. Si cette tierce partie détermine qu'une Valeur Marchande Equitable différente est appropriée pour tous les Actifs de Placement, cette détermination est concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

(3) Tous les actifs et passifs de la Société autres que les Actifs de Placement doivent être affectés à certaines valeurs comme le Conseil de Gérance peut les déterminer conformément aux principes comptables généralement acceptés; à

condition qu'aucune valeur ne soit attribuée au «goodwill» ou actif incorporel de la Société. Les déterminations de ces valeurs par le Conseil de Gérance sont concluantes et contraignantes, sauf erreur manifeste.

Art. 41. Périodes comptables intermédiaires

(1) Sans que cela ne constitue une obligation, le Conseil de Gérance peut allonger une Période Comptable s'il est estimé qu'à la fin de la Période Comptable en question (A) il n'est pas possible de déterminer la Valeur Marchande Equitable d'une partie importante des Actifs de Placement de la Société, ou (B) la négociation d'une partie importante des Actifs de Placement de la Société est suspendue ou fait l'objet d'une restriction.

(2) Toute extension de la Période Comptable en vertu de l'Article 42 prend effet et se poursuit jusqu'au moment décidé par le Conseil de Gérance.

(3) Dès que cela s'avère possible, le Conseil de Gérance notifie à tous les Associés a décision d'allonger ou de clôturer une Période Comptable allongée.

Art. 42. Exercice financier, Distribution des bénéfices et réserve

L'Exercice Financier de la Société débute le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 43. A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 44. Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses représentent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale («Réserve Légale»), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Art. 45. Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de destiner des sommes aux dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre raison («Réserves Extraordinaires»). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 64(2).

Section X. Emission et rachat de parts, Dividendes

Art. 46. Emission de parts

(1) Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

(2) La Société n'émet que des Parts libellées dans la devise de son capital social.

(3) Les Parts doivent être émises au début d'une Période Comptable.

(4) Les Parts doivent être émises à la Valeur de l'Actif par Part, une partie de la Valeur de l'Actif devant être payée pour les Parts à émettre étant allouée au capital social et l'autre partie au compte de prime d'émission.

Art. 47. Rachat de parts

La Société peut racheter ses propres Parts pour son propre compte uniquement aux conditions suivantes:

(A) les Associés conviennent à l'Assemblée Générale des termes auxquels la Société est autorisée à acquérir les Parts, y compris le nombre maximum de Parts à acquérir, la période durant laquelle les Parts peuvent être acquises (laquelle ne peut dépasser dix-huit mois) et au cas où l'acquisition de Parts donnerait lieu au versement de rémunérations en espèces, le montant minimum et maximum à verser pour le rachat des Parts;

(B) la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, le pair comptable de la Part, y compris les Parts que la Société a acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille, ainsi que les Parts acquises par son mandataire, ne peuvent dépasser 10% du capital émis et souscrit;

(C) les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables soit en vertu de la Loi soit en vertu des Statuts de la Société; et

(D) les Parts qui font l'objet de l'acquisition sont entièrement libérées.

Le Conseil de Gérance s'assure que les conditions prescrites au présent Article 47(B), (C) et (D) sont réunies au moment de toute acquisition autorisée.

Art. 48. Dividendes

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être payés comme Dividendes.

Art. 49. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds suffisants à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés et des Réserves Extraordinaires pouvant être distribuées, mais diminués des pertes reportées et des montants attribués à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminée par la loi ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

Art. 50. Paiement des rachats et dividendes

(1) Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement télégraphique ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

(2) Sous réserve de l'Article 51, les Rachats sont payés dès que cela s'avère raisonnablement réalisable. Après la Date de Rachat applicable, le montant impayé de tout Rachat constitue une dette de la Société envers l'Associé qui sollicite le Rachat tant qu'il n'a pas été payé.

Art. 51.

(1) Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. dollars par chèque, virement télégraphique ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut également engager la Société à verser des Dividendes en nature sur les Actifs à la Valeur Marchande Equitable. Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation. Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende d'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de satisfaire pleinement ce Dividende.

(2) Sous réserve de l'Article 50, les Dividendes sont payés aussitôt que cela s'avère raisonnablement réalisable. Après la Date de Dividende applicable, le montant impayé de tout Dividende devient une dette de la Société envers l'Associé concerné jusqu'à ce qu'il soit payé.

Art. 52. Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende payable autrement à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société.

Art. 53. Sans que cela ne constitue une obligation, le Conseil de Gérance peut reporter les paiements de Rachat et/ou de Dividende si une partie importante des Actifs de la Société peut être évaluée mais ne peut pas être vendue, rachetée ou autrement liquidée de manière ordonnée et/ou en temps opportun.

Section XI. Transfert et nantissement de parts**Art. 54. Transfert et nantissement de parts**

Tout transfert de Parts («Transfert») à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Evènement Impermissible. Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 57, à condition que le Conseil de Gérance ne fasse pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre si ce Transfert crée un Evènement Imprévisible.

Art. 55.

(1) Les Parts peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un «Nantissement») par une décision écrite de l'Associé sujet du Nantissement (le «Débiteur») et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

(2) Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer au Débiteur les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ses Nantissements.

Art. 56. Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

Section XII. Divers**Art. 57. Le registre**

(1) Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés. Le Registre peut être consulté uniquement selon les modalités et dans la mesure prévue par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi.

(2) Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- (A) nom, profession et adresse de chaque Associé;
 - (B) la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
 - (C) la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;
 - (D) le nombre de Parts détenue par chaque Associé; et
 - (E) les transferts de Parts et la date de notification de ces transferts à la Société.
- (3) Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

Art. 58. Procès-verbal

Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

(1) les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance; et

(2) toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que des comités du Conseil de Gérance. Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et contraignante de ces résolutions et délibérations. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

Art. 59. Comptes

Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou street name.

Art. 60. Propriété intellectuelle de CITADEL

La Société veille à obtenir une licence sans redevance, non transférable, de CITADEL ou de sa (ses) Personne(s) désignée(s), pour l'utilisation du nom CITADEL ou de tout dérivé de ce nom ainsi que certaines Propriétés Intellectuelles CITADEL. En aucun cas, un tel droit d'usage du nom CITADEL ou d'un de ses dérivés ou une telle Propriété Intellectuelle CITADEL ne constitue (excepté dans la portée d'une telle licence) un actif de la Société ou d'un Associé en sa capacité d'Associé. En dehors de cette licence, la Société ne détient aucun titre ou droit d'utiliser le nom CITADEL ou un de ces dérivés, en l'absence d'un accord écrit contraire avec CITADEL ou sa (ses) Personne(s) désignée(s). De plus, en dehors de cette licence, en l'absence d'un accord écrit contraire avec CITADEL, ou sa (ses) Personne(s) désignée(s), la Société n'a pas le droit de détenir ou d'utiliser un logiciel informatique, un secret commercial, un savoir-faire, une technique d'investissement, une invention, une marque commerciale, un nom commercial et une autre Propriété Intellectuelle utilisée par, ou pour le compte de la Société par une Partie CITADEL (collectivement «Propriété Intellectuelle CITADEL»).

Art. 61. Commissaires

L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans cause par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Art. 62. Autonomie des dispositions

Si une des dispositions des présents Statuts s'avère non valable ou inapplicable dans une quelconque juridiction, elle est censée être modifiée au minimum pour ne plus être non valable ou inapplicable. Toute modification, invalidité ou inapplicabilité est strictement limitée à la fois à cette disposition et à cette juridiction, et dans chaque cas à aucune autre. En outre, en cas de modification, invalidité ou inapplicabilité de ce genre, les présents Statuts sont interprétés de manière à respecter l'intention qui y est exprimée, dans toute la portée permise par la législation de la juridiction en question et, autrement, tel que prévu dans cette législation.

Art. 63. Dates de clôture des registres

(1) Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.

(2) La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

Art. 64. Dissolution

(1) En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.

(2) Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.

(3) Lorsque le liquidateur a payé tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.

(4) Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

Art. 65. Avis

(1) Sauf disposition contraire des présents Statuts, tous les avis ou autres communications que la Société ou un Associé souhaite signifier ou qui doivent être signifiés le sont par écrit, et ils sont remis en mains propres, par télécopie (et, sauf renonciation du destinataire à la réception de la télécopie, confirmé par envoi d'une autre manière permise ci-après), adressés par lettre certifiée ou recommandée (affranchie), expédiée par un coursier privé de renom ou par le service postal, ou transmise par courrier électronique avec confirmation de réception (et, sauf renonciation du destinataire à la réception du courrier électronique, confirmé par envoi d'une autre manière permise ci-après). Tous les avis ou les autres communications sont:

(A) envoyés à la Société à son siège social et à l'Associé à l'adresse notifiée à la Société par cet Associé au fil du temps, telle que figurant au Registre; et

(B) censés valablement effectués et effectifs dès leur réception.

(2) Tout délai de préavis prévu par les présents Statuts débute le jour où celui-ci devient effectif. Le délai de préavis inclut tous les jours et prend fin à la Clôture d'Activité, le jour équivalant au nombre de jours prescrits suivant le début de la journée, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, à la Fermeture du Jour Ouvrable suivant.

Art. 66. Modification des statuts

Sauf disposition légale en sens contraire, aucun Article ne peut être annulé, altéré ou amendé, et aucun nouvel Article ne peut être ajouté sans avoir fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée Générale prise à l'aide d'un Vote à la Majorité Qualifiée.

Art. 67. Autres dispositions

Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à cinq mille euros

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2006, vol. 903, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(065357.3/239/1376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(065358.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ANTRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.093.

In the year two thousand six, on June fifteenth.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ANTRE INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Alphonse Lentz, before residing in Remich, dated 17th of November 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 49 of January 27th, 1999. The articles of incorporation were modified the last time by general assembly with private signatures dated December 21st, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 694 of May 6th, 2002.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of date of the Annual General Meeting to be decided in the forthcoming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read in its german version, from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 15:30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»
Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Signed in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTRE INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 27 janvier 1999. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 6 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 15:30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2006, vol. 470, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065254.2/5770/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ANTRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.093.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065255.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

77844

TUXO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 107.353.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour la société TUXO S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063022.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.526.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 4 mai 2006 que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1- Election de Monsieur Emmanuel Famerie, avec adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans à compter du présent Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS I S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063118.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FINNEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.065.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 8 juin 2006 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l., établie au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063122.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SLYF INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 105.593.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(063245.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

IMAGINE RE - 2006 (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 40.888.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par vote circulaire le 30 mars 2006

«AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., «AIML», domiciliée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée Dirigeant Agréé de la Société (gestion journalière).»

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063138.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

NAJAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 18.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(063278.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ELISA EUROPEENNE ET LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 16.422.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(063279.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ADMY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 15.534.

—
Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(063280.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(063281.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77846

**CONTRACTING AND ENGINEERING ENTERPRISES C.E.E. LUXEMBOURG HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.890.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(063284.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 mai 2006

Il est décidé conformément au nouvel article 9 de l'acte de refonte des statuts de la Société et conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de renouveler le mandat Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, licenciée en droit, née le 19 mai 1962 à Riaz, avec pour adresse professionnelle, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme déléguée à la gestion journalière pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 et de reconduire la délégation à la gestion journalière de Monsieur Johan Dejans pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063285.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

TAIBO BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 105.044.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour TAIBO BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063312.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

VIEWLABEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 117.329.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

VIEWLABEL LIMITED, société de droit anglais, avec siège social à Londres W4 1RX (Royaume-Uni), Swan Centre, Fischers Lane, Chiswick,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 mai 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de VIEWLABEL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique VIEWLABEL LIMITED, société de droit anglais, avec siège social à Londres W4 1RX (Royaume-Uni), Swan Centre, Fischers Lane, Chiswick.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Roger Weinhardt, administrateur de sociétés, né à Stralsund (Allemagne), le 27 mai 1966, demeurant professionnellement à D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 69.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before Us, M^e Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

VIEWLABEL LIMITED, a company incorporated under laws of United Kingdom, having its registered office in London W4 1RX, (Royaume-Uni), Swan Centre, Fischers Lane, Chiswick,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal, dated 31 May 2006,

said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is VIEWLABEL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder VIEWLABEL LIMITED, a company incorporated under laws of United Kingdom, having its registered office in London W4 1RX (Royaume-Uni), Swan Centre, Fischers Lane, Chiswick.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

Mr Roger Weinhardt, director of companies, born in Stralsund (Germany), on 27 May 1966, residing professionally in D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 69.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: C. Gadisseur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 92, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

E. Schlessler.

(063550.3/227/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 20.742.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063313.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063314.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ARTS EVENTS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 100.132.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(063262.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.180.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 18 mai 2006 à 11:00 heures

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Massimo Alberti et décide de nommer administrateur en son remplacement, Monsieur Oddone Maria Pozzi, né à Varese, le 22 juillet 1963 et résidant à Milano (Italie), Via S. Sofia, n.18.

Son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M.L. Guardamagna

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063265.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.409.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

RE INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in process to be published and in process to be registered in the Commercial Register of Luxembourg,

here represented by Mr Marco Dijkerman, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on June 19, 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of debt instruments and convertible debt instruments.

In a general fashion, it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A manager(s) and class B manager(s), one of the class B managers being a Luxembourg resident. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. In the event that the general meeting of shareholders of the Company has appointed class A managers and class B managers, a manager of a give class may only be represented by a manager of the same class.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers, one of whom shall be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly con-

stituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written circular resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital present or represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all the five hundred (500) shares, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. The sole shareholder has resolved to appoint for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company as manager:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.098.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RE INVESTMENTS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, en cours de publication et en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 19 juin 2006, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'instruments de dette ou instruments convertibles de dette.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou des gérant(s) de la classe A et un ou des gérant(s) de la classe B, l'un des gérants de la classe B devant être un résident luxembourgeois. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Au cas où l'assemblée générale des associés de la Société a nommé des gérants de la classe A et des gérants de la classe B, un gérant d'une classe déterminée ne peut être représenté que par un gérant de la même classe.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait peut être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (selon le cas) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées des associés ont lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou si les conditions de majorité sont remplies, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital présente ou représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la date de la fin de l'année sociale le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré toutes les cinq cents (500) parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à:

L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Les associés ont décidé de nommer pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société comme gérant de la société:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, vol. 153S, fol. 99, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Lecuit.

(065186.3/220/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.